

Mise en ligne : 25 juillet 2017.
Dernière modification : 7 mars 2023.
www.entreprises-coloniales.fr

PLANTATIONS d'IMPÉRIÉ

(palmeraies et huileries en Côte-d'Ivoire)
création de la SCIPA

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Palmeraies_africaines.pdf
et de l'UMFC
www.entreprises-coloniales.fr/empire/UMFC.pdf



Coll. Jacques Bobée

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Jacques_Bobee.pdf

PLANTATIONS d'IMPÉRIÉ
Société anonyme au capital de 2.500.000 fr.
divisé en 25.000 actions de 100 fr. chacune, entièrement libérées

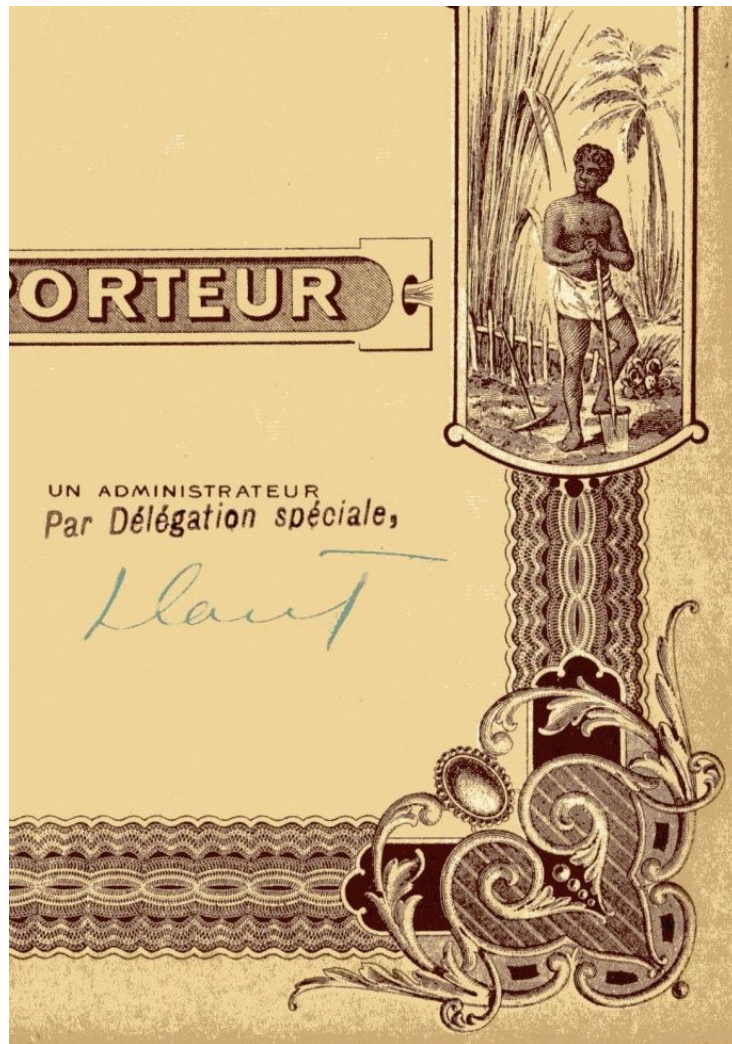
Statuts déposés en l'étude de M^e Gastaldi, notaire à Paris

Siège social à Grand-Bassam (Côte-d'Ivoire)

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

Paris, le 1^{er} juillet 1928

Un administrateur : Bernard Desouches
Un administrateur, par délégation spéciale : X



La même, avec une signature différente à droite
Coll. Peter Seidel
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Peter_Seidel.pdf

Union minière et financière coloniale
(*La Presse*, 24 mai 1927)

La société va procéder incessamment à la constitution de sa nouvelle filiale, la Compagnie des Plantations d'Impérié, au capital de 2,5 millions. Celle-ci aura pour objet de reprendre l'exploitation de palmeraies et huileries d'Impérié, d'Abra et d'Afondouk, appartenant actuellement à la Société des Palmeraies africaines et sur lesquelles l'U.M.F.C. a un droit d'option. La souscription est réservée pour 1,5 million aux actionnaires des Palmeraies et pour 1 million aux actionnaires de l'Union minière et financière coloniale, à raison de 10 actions Impérié pour 52 actions Union minière ; il sera également distribué 1 part de fondateur pour 10 actions souscrites.

Compagnie des Plantations d'Impérié
(*La Liberté*, 3 août 1927)

Prochainement sera constituée, sous les auspices de l'Union minière et financière coloniale, la Compagnie des Plantations d'Impérié. Cette société, au capital de 2.500.000 fr. (entièrement souscrit en espèces), continuera l'exploitation des propriétés de la Côte-d'Ivoire que l'Union minière a acquises de la S.C.I.P.A. Il lui sera facile, étant donné les moyens financiers dont elle disposera, de mettre en valeur rapidement les palmeraies et les huileries créées par la Société des Palmeraies Africaines. D'autre part, les plantations de caféiers et de cacaoyers seront développées et diverses autres cultures seront entreprises, notamment celle de la banane. On fait observer que si, au début, il est impossible, en raison du manque de navires aérothermiques, d'envoyer les bananes fraîches en Europe, elles pourront être séchées sur place pour l'obtention de la farine de banane, dont les débouchés sont importants.

Bulletin des annonces légales obligatoires de lundi 8 août 1927
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 8 août 1927)

Société. Plantations d'Imperie. — Émission et cotation ultérieure des 25.000 actions composant le capital.

Le Carnet du capitaliste
PLANTATIONS D'IMPÉRIÉ
(*Le Journal des finances*, 26 août 1927)

Du 16 août au 15 septembre 1927 inclus : a) Les porteurs d'actions Union minière et financière coloniale ont droit à souscrire au pair et à titre irréductible une action Impérié pour cinq actions Union minière et financière coloniale (contre remise du coupon n° 1) ; b) Les porteurs d'actions Société commerciale et industrielle des palmeraies africaines ont droit à souscrire au pair et à titre irréductible trois actions Impérié pour seize actions Société commerciale et industrielle des palmeraies africaines (contre remise du coupon n° 2) ; c) Les porteurs de parts de la Société commerciale et industrielle des palmeraies

africaines ont droit à souscrire au pair et à titre irréductible une action Impérié pour seize parts de fondateur S. C. I. P. A. (contre remise du coupon n° 2).

Société Commerciale et Industrielle et Palmeraies Africaines
(*L'Ouest-Éclair*, 9 septembre 1927)

La Société des Plantations d'Impérié procède à l'émission au pair de 2.600 actions de 100 francs formant le capital social. 15.000 de ces actions sont réservées par préférence aux actionnaires et porteurs de parts de la Société Palmeraies Africaines à raison de 3 actions Impérié pour les actions Palmeraies et 1 action Impérié pour 18 parts Palmeraies. Le droit de souscription est représenté par le coupon n° 2 des actions et des parts, le coupon n° 1 devant rester attaché aux titres. Clôture 15 septembre.

Création de sociétés intéressant l'A. O. F.
(Mois de février 1928)
(*Le Bulletin mensuel de l'Agence économique de l'AOF*, 1928, p. 94)

Plantations d'Impérié. — Siège social : Grand-Bassam (Côte d'Ivoire). Capital: 2.500.000 francs. Objet : cultures en Côte d'Ivoire.

UNION MINIÈRE ET FINANCIÈRE COLONIALE
(*Les Annales coloniales*, 19 novembre 1928)

[...] L'administrateur délégué [Bernard Desouches] a constaté en Côte-d'Ivoire que les Plantations d'Impérié et de la Tanoé, où la société possède des intérêts prépondérants, sont en pleine exploitation et que la totalité des domaines de ces sociétés serait mise en valeur dans le premier semestre de 1929. Il a assuré leur extension ultérieure en demandant de nouvelles superficies qui ont été accordées par l'Administration de la Colonie. [...]

Dernières concessions agricoles accordées en AOF
(*Bulletin mensuel de l'agence économique de l'AOF*, novembre 1929)

Côte-d'Ivoire

Société : Société des Plantations d'Impérié
Lieu : Abra
Cercle : Bassam
Superficie : 150 ha.

Plantations d'Impérié
(*La Journée industrielle*, 9 novembre 1929)

Une assemblée extraordinaire tenue hier, après avoir entendu la lecture du rapport de M. Frank Puaux sur les apports faits par l'Union minière et financière coloniale à la Société des plantations d'Impérié, en a adopté les conclusions.

En conséquence, elle a approuvé définitivement ces apports, ainsi que leur rémunération, et elle a ratifié toutes les stipulations en date du 1^{er} octobre 1929.

Le capital social se trouve ainsi porté de 2.500.000 fr à 4 millions et les statuts ont été modifiés en conséquence.



Coll. Jacques Bobée

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Jacques_Bobee.pdf

PLANTATIONS d'IMPÉRIÉ

Société anonyme au capital de 4.000.000 fr.

divisé en 4.000 actions de 100 fr. chacune, entièrement libérées

Statuts déposés en l'étude de M^e Gastaldi, notaire à Paris

Siège social à Grand-Bassam (Côte-d'Ivoire)

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de la Côte d'Ivoire*
du 15 août 1930

PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR

faisant partie de la Société civile des porteurs de parts

Paris, le 1^{er} juillet 1928
Un administrateur de la S.A. : Bernard Desouches
Un administrateur-gérant de la Société des porteurs de parts : X
R. Blitz, 2, rue Thimonnier, Paris



Coll. Serge Volper
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf
La même avec une signature différente à droite

Société des Plantations d'Impérié
(*La Journée industrielle*, 4 mars 1930)

L'assemblée générale de la société civile des porteurs de parts bénéficiaires de la Société des Plantations d'Impérié a eu lieu hier et nommé administrateurs MM. Fr. Frank-Puaux et Pierre B. Desouches.

Plantations d'Impérié
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 14 novembre 1930)
(*Annales coloniales*, 20 novembre 1930)

Perte de 84.725 fr. contre bénéfice de 31.061 fr.

Plantations d'Impérié
(*La Journée industrielle*, 5 décembre 1930)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, sous la présidence de M. Jean Weber, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1929 se soldant par une perte de 84.725 fr., due à la crise des affaires et principalement à l'abaissement des prix de vente.

La nomination de MM. Simon Martin ¹ et A. Legourd ², en qualité d'administrateurs, a été ratifiée.

¹ Simon Martin : directeur général de l'Union minière et financière coloniale :
www.entreprises-coloniales.fr/empire/UMFC.pdf

² Alexandre Legourd : fondateur des Plantations de la Tanoé :
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Plantations-Tanoee.pdf

Plantations Impérié
(*Les Annales coloniales*, 8 décembre 1930)

L'exercice se clôt par une perte de 84.725 fr.
La nomination comme administrateurs de MM. Segound et Simon Martin a été ratifiée.

Plantations d'Impérié
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 20 janvier 1933)

Perte au 31 décembre 1931 : 334.786 fr. contre 85.020 fr., portant le déficit total à 879.414 fr.

Société des Plantations d'Impérié
(*La Journée industrielle*, 12 janvier 1934)

Les comptes de l'exercice 1932 se soldent par une perte de 120.000 fr., contre 334.766 fr. pour l'exercice 1931.

Société des Plantations d'Impérié
(*La Journée industrielle*, 21 février 1934)

Réunis hier en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1930 faisant ressortir une nouvelle perte de 250.066 fr qui porte le déficit total à 334.786 fr. Une nouvelle assemblée ordinaire sera convoquée incessamment, à l'effet d'examiner les comptes des exercices 1931, 1932 et 1933.

PLANTATIONS D'IMPERIE
(*Le Journal des débats*, 22 avril 1934)

Les comptes des exercices 1931, 1932, 1933, qui seront présentés à l'assemblée du 3 mai, font ressortir respectivement des soldes déficitaires de 543.127 fr., 132.147 fr. et 266.968 fr. ; le solde débiteur antérieur de 334.786 fr. se trouve ainsi porté à 1.279.030 fr. Il y a lieu de remarquer que, dans cette perte totale, sont compris des amortissements s'élevant à 621.558 fr.

Société des Plantations d'Impérié
(*La Journée industrielle*, 18 mai 1934)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes des exercices 1931, 1932 et 1933 qui font ressortir une perte totale de 1.279.030 fr 79.

Le rapport du conseil d'administration fait remarquer que la perte provenant de l'exploitation n'a été que de 657.472 fr. 04,. le solde du déficit étant représenté par différents amortissements de l'actif.

À la réduction rendue plus difficile par le manque de disponibilités est venu s'ajouter la baisse sur les prix de vente des différents produits.

Le conseil d'administration a été renouvelé en entier.

Les actionnaires ont nommé administrateurs MM. Jean Weber, Bernard Desouches, Petitcol et Legourd.

LIQUIDATIONS ET FAILLITES
PLANTATIONS D'IMPÉRIÉ
(*Le Journal des finances*, 13 juillet 1934)

Par jugement du tribunal de commerce de la Seine, en date du 22 mars 1934, M. Bellenger, 3, rue des Grands-Augustins, Paris, est nommé cosyndic de la faillite de cette société au capital de 4 millions de francs, avec siège à Grand-Bassam (Côte-d'Ivoire), et domiciliation à Paris, 106, rue de Richelieu.

Annuaire industriel, 1938 :

PLANTATIONS d'IMPÉRIÉ (Soc. des), 106, r. de Richelieu, Paris, 2^e [= UMFC]. T. Rich. 90-73. Soc. an. au cap. de 8.500.000 fr.

Exploitation de palmeraies. Importation de produits coloniaux. (2-4590).
